

**Monsieur Gérald DARMANIN**

Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Paris, le 25 novembre 2020

Objet : Saisine suite à la réunion du groupe de travail parlementaire sur les conditions d'accueil des migrants du 24 novembre 2020

Copie : Monsieur le Secrétaire d'État chargé des Affaires Européennes, Clément Beaune

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Mardi 24 novembre dernier, le groupe d'étude parlementaire sur les conditions d'accueil des migrants dont j'ai l'honneur d'être la Présidente a auditionné les représentantes de plusieurs associations intervenant sur le littoral du Nord de la France.

Refugee Rights Europe, Utopia 56, Médecins du Monde France, Secours Catholique - Caritas France, Safe Passage, Human Rights Observers, l'auberge des Migrants..., toutes ces associations nous ont fait part de leurs actions quotidiennes de terrains auprès des migrants mais aussi, des difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leurs missions.

Suite à ces échanges sans artifice, il nous est apparu important de vous interpellier sur la mise en place du dialogue de Calais instauré cet été mais également sur la problématique liée au regroupement familial post Brexit.

Depuis votre arrivée au ministère de l'Intérieur, vous vous êtes saisi du sujet de la situation migratoire dans le Calais. Vous avez procédé à un changement de posture opérationnelle avec une augmentation forte des effectifs déployés sur le littoral Nord, un renforcement de la lutte contre les filières de passeurs, la mise en place d'un état-major opérationnel dédié à la lutte contre l'immigration clandestine et vous avez engagé un dialogue renforcé avec les différents élus du territoire également appelé « dialogue de Calais ».

Les associations auditionnées nous ont fait part de leur étonnement de ne pas être associées aux discussions. Il semblerait que le dialogue entre les services de l'État et l'ensemble des associations présentes sur le terrain du Calais soit peu développé, voire inexistant pour certaines.

Notre groupe de travail parlementaire considère qu'il est nécessaire qu'un dialogue soit établi avec toutes les associations œuvrant sur place et souhaiterait connaître les avancées et propositions émanant du dialogue de Calais initié il y a bientôt 6 mois avec les élus du Calaisis.

En octobre dernier, le Gouvernement britannique a rejeté un amendement au projet de loi sur l'immigration post-Brexit prévoyant le maintien du regroupement familial, actuellement assuré par le règlement Dublin III.

Le regroupement familial est aujourd'hui l'une des rares voies sûres et légales pour demander l'asile au Royaume-Uni.

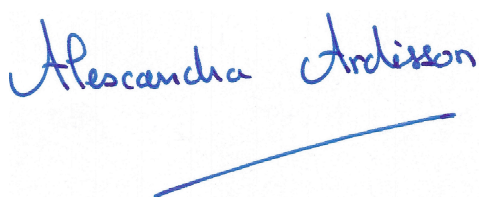
Il semblerait qu'à ce jour, la France et l'Angleterre n'aient pas encore envisagé un mécanisme de remplacement à ce principe qui à compter du 31 décembre prochain, ne pourra plus s'appliquer, Dublin III devenant de-facto, inopposable aux britanniques post-Brexit.

Notre groupe de travail parlementaire, souhaiterait savoir si le Gouvernement et plus précisément votre ministère mais également celui des Affaires Européennes, en copie de cette correspondance, travaillent sur un mécanisme de remplacement. En effet, nous ne pouvons pas rester sans solution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

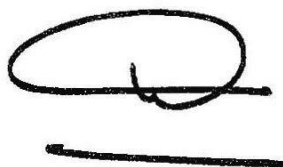
Monsieur le Ministre, nous vous remercions par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à toutes ces questions. Elles nous permettront de poursuivre nos travaux avec la vision la plus juste et la plus objective possible de la situation, dans le cadre de nos missions constitutionnelles de contrôle de l'action du Gouvernement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Alexandra VALETTA-ARDISSON**  
Présidente du Groupe d'Étude



**Stella DUPONT**  
Vice-Présidente du Groupe d'étude



**Albane GAILLOT**  
Députée du Val-de-Marne



**Sandrine MÖRCH**  
Députée de la Haute-Garonne



**Bénédicte PÉTELLE**  
Députée des Hauts-de-Seine



**Martine WONNER**  
Députée du Bas-Rhin

